Around Europe – Version française (partielle) No.296 octobre 2007

Le QCEA participe à un appel au Respect des Droits de l'Homme au Conseil de l'Europe

C'est durant la première semaine d'octobre 2007 qu'a eu lieu la 4ème session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) ; au même moment, des ONG internationales se réunissaient à Strasbourg en parallèle avec la APCE. Le QCEA était représenté par Liz Scurfield, représentante et porte-parole des affaires concernant les Droits de l'Homme pour cette ONG Quaker.

Le premier jour de la session, Amnesty International a présenté à toutes les OING, qui se réunissaient dans le cadre de la Commission de Liaison de la Conférence des OING, ses déclarations sur les Droits de l'Homme, la place des femmes dans la société, et les droits liés à la sexualité et à la reproduction. Amnesty a annoncé lors de cette déclaration qu'elle soutient le droit des femmes à l'accès à l'avortement en cas de viol et d'inceste, ou dans le cas où la grossesse met en péril la vie ou la santé d'une femme ou d'une jeune fille. Cette position, qui est approuvée par la plupart des législateurs européens, est remise en question par certains leaders religieux. Le QCEA a été une des nombreuses OING à appuyer entièrement la position d'Amnesty International. La déclaration finale, que Liz Scurfield a aidé à rédiger, énonçait clairement : *Les OING susmentionnées se portent solidaires des victimes d'abus et de violence. Nous savons que beaucoup de croyants partagent la position d'Amnesty International et continueront à soutenir son travail. C'est avec une grande tristesse et avec une vive réprobation que nous voyons certains dirigeants religieux attaquer une position fondée sur une approche authentique et cohérente des Droits de l'Homme.* [1]

Le deuxième jour de la session, Liz Scurfield a assisté à la session de l'Assemblée parlementaire afin d'entendre le discours du Patriarche Alexy II, le chef de l'église orthodoxe russe. En réponse à une question posée par Lord Russell-Johnston, un membre libéral de l'Assemblée du Royaume-Uni, sur la position du Patriarche sur les droits des homosexuels et des lesbiennes, le Patriarche a déclaré que *L'Eglise a la vocation de répondre aux souffrances de tous, même à celles des pécheurs, par l'amour. L'Eglise aime les pécheurs malgré leur péché. En tant que disciples de la foi orthodoxe, ils ne peuvent s'écarter des enseignements de la Bible et de la tradition apostolique. L'homosexualité n'est pas l'unique péché, il y a également l'adultère, une conduite sexuelle irresponsable et l'exploitation sexuelle des femmes.* Il a enchaîné en disant *qu'il y a une large propagande homosexuelle qui influence les jeunes. A Moscou, une parade homosexuelle a été demandée. L'Eglise a pour opinion qu'il s'agit d'une propagande pour le péché. L'homosexualité est une maladie qui modifie la personnalité de l'homme. On pourrait considérer la kleptomanie de la même façon, mais*

[1] Le texte en italique est tiré du site internet du Conseil de l'Europe: http://www.coe.int/T/E/NGO/Public/AmnestyDecEng.asp#TopOfPage visité le 9 octobre 2007

personne ne soutiendrait qu'il faudrait faire de la publicité pour le vol. Aucune exception à l'homosexualité ne peut être justifiée, particulièrement lorsqu'elle influence les jeunes.[2]

Liz Scurfield a été choquée par la réponse du Patriarche et par les nombreux applaudissements que celle-ci a reçu aussi bien de la part de l'auditoire de l'Assemblée parlementaire que des auditeurs dans la tribune publique. Elle a évoqué la question avec des collègues du Regroupement Droits de l'Homme d'OING cet après-midi là. Elle a demandé qu'une résolution soit adoptée et ce fut le cas, cette déclaration invite :

1. *Le Patriarche à respecter les droits fondamentaux des personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles et transsexuelles ainsi qu'à éviter l'emploi de mots ou de comparaisons qui peuvent provoquer différentes formes d'intolérance à leur égard ;*
2. *Le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire à s'assurer que leurs programmes de dialogue interculturel et interreligieux ne sont pas menés au détriment du respect des Droits de l'Homme, y compris ceux des personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles et transsexuelles.*[3]

Quel en est le message? Nous devons rester extrêmement vigilants en ce qui concerne les droits de l'homme, même dans ce bastion des droits de l'homme qu'est le Conseil de l'Europe. Les droits de l'homme que l'on pense avoir été gagnés pour certains groupes et individus nécessitent parfois d'être regagnés encore et encore. Peu importe nos convictions politiques, culturelles et religieuses, nous devons nous unir dans notre détermination à travailler pour un monde dans lequel chacun jouit des droits de l'homme.

Dotons la paix d'un budget

Contempt of Conscience (Mépris de conscience), un magnifique documentaire illustrant la lutte et la motivation de ceux que l'on appelle les « Peace Tax Seven », a été diffusé le 18 septembre au Parlement européen à Bruxelles. A cet événement, animé par Jill Evans, membre du Parlement européen, ont assisté Jean Lambert, Ian Houghton, Mikel Irujo Amezaga, Tatjana Zdanoka, tous membres du Parlement européen, et quelques assistants des membres du Parlement européen ainsi que de nombreux membres de la société civile. Deux membres des « Seven », Robin Brookes et Joe Jenkins, étaient présents et se sont adressés à ceux qui s'étaient rassemblés au nom de leur lutte.

Les « Peace Tax Seven », le nom sous lequel ce groupe d'objecteurs de conscience est connu, retiennent cette part de leurs impôts qui serviraient alors aux dépenses militaires et demandent qu'elle soit utilisée pour financer des buts uniquement pacifiques. Pour ces sept individus, financer la guerre n'est pas différent d'y participer activement, et en tant que pacifistes, ils refusent d'agir de la sorte. Selon le Peace Tax Seven, « la conscription financière a remplacé la conscription physique ».

---

[2] Le texte en italique est tiré du rapport Verbatim de la session du 2 octobre 2007 (10.00 - 13.00) http://assembly.coe.int/Main.asp?link=/Documents/Records/2007/E/0710021000E.htm le 9 octobre 2007

[3] Le texte en italique est tiré du site internet du Conseil de l'Europe: http://www.coe.int/T/E/NGO/Public/Resolution_Patriarch_021007.asp#TopOfPage visité le 9 octobre 2007

Ce groupe, ainsi que d'autres groupes d'objecteurs de conscience, résistent à payer des impôts parce qu'ils pensent qu'il est moralement injuste de tuer des autres êtres humains, et que le système d'impôts actuel, qui les oblige à payer des impôts destinés à financer la guerre, viole un droit fondamental de l'objection de conscience. Bien que l'idée d'un Peace Tax ne soit liée à aucune guerre en particulier, les guerres telles que celle étant actuellement menée en Irak – considérée illégale par de nombreuses personnes - est souvent la raison pour laquelle les gens commencent à faire un lien direct entre l'argent de leurs impôts et le financement de la guerre.

L'histoire de l'objection de conscience en Grande-Bretagne remonte au Military Service Act de 1916, lorsque plus de 16 000 hommes revendiquaient le droit d'être exemptés du service militaire. Durant la Deuxième Guerre mondiale, ils furent suivis par 60 000 objecteurs de conscience. L'objection à la conscription financière par le biais des impôts commença plus tard, principalement durant la Guerre du Vietnam, puisque la guerre commençait à compter de plus en plus fort sur la technologie coûteuse plutôt que sur des êtres humains.

En 1983, Tony Croft, un réfractaire d'impôts, fit en sorte que son cas soit entendu à la Cour européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg, selon l'Article 9, paragraphe 1 de la Convention européenne des Droits de l'Homme qui stipule que :

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.

L'audition fut refusée en raison du fait qu'il n'y aurait pas eu d'interférence avec les droits de Croft. La Loi sur les Droits de la Personne entra en vigueur en Grande-Bretagne en 2000 et elle donna « davantage d'effet » aux droits répertoriés dans la Convention des Droits de l'Homme, en particulier dans ce sens : *les tribunaux dans ce pays devraient, dans la mesure du possible, interpréter la loi en concordance avec les droits de la Convention*[4], y compris la liberté de conscience.

Ayant épuisé toutes les avenues dans le système légal britannique, le Peace Tax Seven a déjà pris des mesures pour que le cas d'un Peace Tax soit finalement entendu par la Cour européenne des Droits de l'Homme. Avec un peu de chance, ce groupe d'individus engagés parviendra à changer le monde.

Sophie Miller

[4] www.yourrights.org.uk